

RESUME DES COMMUNICATIONS DES PARTIES PRENANTES

ISRAEL

En 2019, les palestiniens élus DEMOCRATIQUEMENT à la Knesset (Parlement israélien), sont la cible de lois discriminatoires qui nuisent à leur capacité de représenter et de défendre les droits de la population palestinienne, minoritaire en Israël. En effet, si un député palestinien ose donner son avis, différent d'un député israélien, il peut être tout simplement exclu du Parlement, par la simple volonté de la majorité d'élus israéliens.

En 2020, Israël continuait d'imposer une discrimination rendue officielle et légale aux Palestinien(ne)s vivant sous l'autorité israélienne et dans les territoires palestiniens occupés, comme démolir des logements, ou d'autres mesures coercitives.

La force physique est également utilisée, pour l'application de lois par exemple, à l'encontre du peuple palestinien, aussi bien en Israël que dans les territoires occupés, allant parfois jusqu'à la mort, mort souvent illégale car donnée à une personne qui ne constituait aucune menace imminente pour la vie d'autrui.

Un mur de 700 km, commencé en 2002, mais qu'Israël continue toujours de prolonger, isole les communautés palestiniennes. Celles-ci ne sont toujours pas libres de circuler librement dans les territoires occupés car Israël a installé des postes de contrôle et des barrages routiers. Chaque déplacement est soumis à la validation de l'armée israélienne, après avoir bravé tout un éventail de violentes mesures de contrôle, qu'Israël justifie par des raisons sécuritaires, alors que les citoyens israéliens circulent à leur guise.

Certains palestiniens sont en détention, sans procès ni inculpation, quant à certains mineurs, ils sont l'objet de tortures et autres mauvais traitements, et ce en toute impunité.

Suite à ces multiples atteintes aux droits de l'homme, l'ONU a décidé en mai 2021 de créer une commission d'enquête internationale indépendante sur les violations qui auraient été commises dans le territoire palestinien occupé. En effet, une flambée de violence avait pu être remarquée à Jérusalem et Gaza et pouvait constituer « un crime de guerre s'il était avéré que des civils avaient été touchés sans distinction .»